

## Charte des droits humains de Verallia

**La charte des droits humains de Verallia s'appuie sur son code éthique applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et partagé avec l'ensemble de ses parties prenantes notamment sous-traitants, fournisseurs et clients.**

La présente charte a vocation à régir les relations du Groupe avec l'ensemble de ses parties prenantes, et en particulier ses collaborateurs, fournisseurs et sous-traitants, clients et autres partenaires commerciaux, ainsi que ses interlocuteurs privés et publics dans les territoires d'implantation.

Verallia s'engage à respecter et promouvoir les droits humains dans toutes ses activités, sur tous ses sites et dans toutes les relations qu'elle entretient avec ses parties prenantes, conformément aux standards internationaux tels que :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- les conventions de l'OIT,
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- et le Pacte mondial des Nations Unies.

Ces engagements sont intégrés dans les politiques du Groupe notamment la politique RH et la politique achats responsables

La présente charte a vocation à régir les relations du Groupe avec l'ensemble de ses parties prenantes, et en particulier ses collaborateurs, fournisseurs et sous-traitants, clients et autres partenaires commerciaux, ainsi que ses interlocuteurs privés et publics dans les territoires d'implantation.

Le Groupe applique une démarche de vigilance fondée sur l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés aux droits humains. Il veille à respecter les lois locales tout en adoptant les standards internationaux les plus protecteurs. Un dialogue constant avec les parties prenantes est encouragé pour assurer une amélioration continue.



### DROITS HUMAINS AU TRAVAIL

#### Droits humains des collaborateurs

- Santé et sécurité : Verallia place la santé et la sécurité de son personnel et de celui des entreprises extérieures intervenant sur ses sites au cœur de ses engagements. **La santé physique et mentale des collaborateurs est une priorité.** Le management de la santé et de la sécurité opérationnelle repose sur des outils et processus en place depuis de nombreuses années, qui sont enrichis régulièrement et prennent en compte **le retour d'expérience** sur :
  - les analyses de risques santé et sécurité au poste de travail ;
  - les actions de prévention de ces risques incluant les domaines de la pénibilité, du stress et plus largement du bien-être au travail en cohérence avec les recommandations des pouvoirs publics ;

- le déploiement d'une culture sécurité ;
- les actions de terrain, dont des observations croisées et des audits ;
- les indicateurs de performances, des programmes de prévention des risques psychosociaux et de promotion du bien-être sont mis en œuvre.
- Non-discrimination et inclusion : Verallia interdit toute forme de discrimination fondée sur le genre, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou toute autre caractéristique personnelle. À ce titre, le Groupe Verallia rappelle qu'il a publié en décembre 2024 une Charte diversité, équité et inclusion afin de promouvoir la diversité et l'égalité des chances des collaborateurs.
- Interdiction du travail forcé, du travail des enfants et de la traite des êtres humains : Verallia promeut et respecte les lois et les conventions internationales en matière de droits humains et de droit du travail. Le Groupe refuse toute collaboration avec des partenaires impliqués dans le travail forcé, le travail des enfants et la traite humaine.
- Rémunération équitable et conditions de travail : Verallia assure une rémunération équitable et s'engage à verser des salaires offrant des conditions de vie décentes au regard du niveau de vie et du marché du travail local. Verallia respecte les durées du travail, des temps de repos et des congés et offre également une protection sociale adaptée et équitable. En cas de réorganisation, les salariés sont accompagnés avec dignité et équité, notamment par des formations et des mesures de reclassement.
- Respect de la liberté d'association, du droit à la négociation collective : Verallia instaure et maintient un dialogue social constructif et respectueux. Il reconnaît le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective.
- Respect de la vie privée : Verallia s'engage à protéger les données personnelles des collaborateurs mais également des clients et partenaires conformément aux règlementations en vigueur.



## DROITS HUMAINS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Verallia attend de ses fournisseurs et partenaires qu'ils respectent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et la Déclaration universelle des droits de l'Homme et adhèrent à sa Politique achats responsables.

Le Groupe Verallia exige de ses fournisseurs qu'ils :

- respectent les normes sociales et environnementales.
- garantissent un environnement de travail sûr à leurs salariés et assurent un niveau de formation et de sensibilisation pour limiter le risque d'accident et maladie professionnelles.
- contribuent à l'abolition de toute forme de travail forcé ou des enfants.
- garantissent le versement de rémunérations décentes et équitables à leurs salariés permettant d'assurer un niveau de vie décent et respectant le niveau requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- respectent les dispositions réglementaires prévues pour les salariés en matière de couverture santé prévoyance et retraite.

- Les partenaires doivent promouvoir les mêmes standards dans leur propre chaîne de valeur. En cas de manquement, des plans d'action sont mis en œuvre, et la relation commerciale peut être révisée ou rompue.



### GOUVERNANCE, VIGILANCE ET DISPOSITIF D'ALERTE

La gouvernance des droits humains est assurée par la Direction Juridique et RSE en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines et en lien avec les directions pays et la Direction des Achats. Une cartographie des risques est réalisée, suivie d'évaluations internes et externes. Les résultats sont intégrés dans les décisions stratégiques.

Un dispositif d'alerte est accessible à tous les collaborateurs et parties prenantes. Il permet de signaler toute situation contraire aux droits humains. Les lanceurs d'alerte sont protégés contre les représailles, et les signalements font l'objet d'enquêtes et de mesures correctives.

Verallia communique régulièrement sur ses progrès et ses défis en matière de droits humains, dans une logique de transparence et d'amélioration continue.

Toutes les politiques du Groupe et le dispositif d'alerte se trouvent :  
<https://www.verallia.com/ethique-et-compliance/>